COMMISSION DES FINANCES

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du Mercredi 28 Juin 1920.

-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. MILLIES-LACROIX.

PRESENTS: MM. CHERON, DE SELVES, DAUSSET, BRANGIER, RIBOT, CHASTENET, PAUL PELISSE, FERNAND DAVID, TOURON, ALEXANDRE BERARD, SCHRAMECK,

La séance est ouverte à quinze heures.

-:-:-:-:-

1° CONVENTION AVEC LES MESSAGERIES MARITIMES.-

M. PAUL PELISSE est invité à déposer son rapport en blanc: la Commission en discutera les termes et conclusions sur épreuves.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

2° CENTIMES ADDITIONNELS POUR LE DEPARTEMENT DE LA SEINE.-

M. RAPHAEL GEORGES LEVY étant au Ministère des Travaux Publics, l'examen de cette question est renvoyé à une séance ultérieure.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

3° PROPOSITION DE LOI DE M. CHAUVEAU SUR LES FORETS DE PROTECTION.

M. LE PRESIDENT. Je rappelle que M. Chauveau a demandé à être entendu par la Commission.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Ainsi que je le faisais remarquer à la fin de la dernière séance,

cette proposition mérite un examen très attentif de la Commission car elle soulève de graves questions. Peut-on remettre à un règlement d'administration publique le soin d'organiser un régime forestier qui sera une dérogation au code forestier? Peut-on, d'autre part, introduire dans le texte de loi le principe d'une indemnité pour ce qui est en somme, la création de servitudes d'utilité publique?

M. RIBOT. C'est là en effet une grave question de principe à trancher.

M. LE PRESIDENT. J'estime donc qu'il faut entendre le ministre de l'agriculture, et M. Chauveau.

La Commission décide d'entendre M. Chauveau, puis le Ministre de l'Agriculture.

La séance est levée à quinze heures 25.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Le Président de la Commn des Finances